



**Adoption  
11 avril 2019**

**Dernière mise à jour  
28 juin 2021**

# **Politique de prêt d'équipements et de plateaux**

**Loisirs, culture et vie communautaire**

## Table des matières

PRÉAMBULE.....	2
BUT DE LA POLITIQUE .....	2
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE .....	2
ORDRE DE PRIORITÉ DES DEMANDES DE PRÊT .....	2
ENGAGEMENT DE LA VILLE .....	3
OBLIGATIONS DES ORGANISMES .....	3
PROCÉDURES LORS DE LA LOCATION D'UN PLATEAU PAR UN ORGANISME .....	4
ÉVÉNEMENT NON PRÉVU AU CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA VILLE.....	4
ANNEXE 1 - LISTE DES COÛTS DES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES AINSI QUE DES COÛTS DE REMPLACEMENT .....	5
ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT .....	6
ANNEXE 3 - LISTE DES COÛTS DE LOCATION .....	7
ANNEXE 4 – CONTRAT DE LOCATION DE PLATEAU .....	8

## Préambule

La Ville de Donnacona met à la disposition des organismes des équipements et des plateaux afin de faciliter l'organisation de leurs événements et activités. La liste des équipements et la liste des locaux se trouvent en annexe :

- › Annexe 1 - Liste des coûts des équipements disponibles ainsi que des coûts de remplacement;
- › Annexe 3 - Liste des coûts de location pour les organismes.

Basé sur le principe d'**utilisateur-payeur**, un frais sera dorénavant facturé aux organismes qui utilisent les plateaux de la Ville à des fins autres que leurs activités régulières, exception faite d'une (1) manifestation lucrative. En ce sens :

- › La Ville de Donnacona fournit les infrastructures aux organismes en assumant les coûts d'exploitation courants tout au long de l'année;
  - Chauffage, éclairage, système d'alarme, assurances, ligne téléphonique, internet, réparation et amélioration continue;
  - Entretien ménager lors de la tenue des activités régulières de chacun des organismes.
- › La Ville de Donnacona détermine un coût fixe de location quotidienne lors de la réalisation d'activités non régulières de l'organisme afin d'assumer les coûts d'entretien qu'occasionne la tenue de ces événements. La Ville de Donnacona s'assure ainsi d'une meilleure gestion de ses locaux, en les rendant sécuritaires et bien entretenus.
  - Le coût de location est fixé en fonction du temps de travail moyen devant être investi afin d'effectuer l'entretien ménager et de remettre le plateau en état de recevoir un autre organisme.
- › La Ville de Donnacona applique le même principe que pour la majorité des activités qu'elle offre, soit le fait d'assumer 50 % du coût réel. <sup>1</sup>
- › La *Politique de prêt d'équipements et de plateaux* s'applique sur une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## But de la politique

Établir une méthode uniforme expliquant les procédures et conditions à respecter pour bénéficier de la politique de prêt d'équipements et de locaux aux organismes reconnus par la Ville de Donnacona.

## Objectifs de la politique

- › Clarifier les conditions exigées entourant le prêt d'équipements et de plateaux;
- › Créer une seule porte d'entrée à la Ville de Donnacona pour recevoir l'ensemble des demandes de prêt d'équipements et de plateaux;
- › Uniformiser les demandes de prêt d'équipements et de plateaux des organismes;
- › Soutenir et accompagner les organismes dans la réalisation de leurs événements;
- › Favoriser une utilisation respectueuse et responsable des équipements et des plateaux.

## Ordre de priorité des demandes de prêt

La Ville de Donnacona se donnera priorité pour la réalisation de ses activités et desservira ses organismes reconnus par la suite.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 3 – Liste des coûts de location

## Engagements de la Ville

La Ville de Donnacona rend accessibles gratuitement ses locaux, ses terrains et ses équipements pour la tenue des **activités régulières** de chacun des **organismes reconnus**.

Sur réservation auprès du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et conditionnel à la disponibilité du plateau convoité, la Ville enregistrera la réservation dans son système pour la durée demandée par l'organisme.

La Ville de Donnacona veut permettre à chacun de ses **organismes reconnus** de se faire des fonds spéciaux par l'organisation **d'une manifestation lucrative** de leur choix (vente, spectacle, soirée). Ainsi, chaque organisme a accès à un plateau gratuitement pour l'organisation **d'une manifestation lucrative par année**. Dans ce cas, l'organisme est responsable de la surveillance des lieux.

Les **organismes reconnus** par la Ville de Donnacona auront priorité de location pour des **manifestations lucratives supplémentaires** au coût de location fixé en annexe.

Pour tous les **organismes non reconnus** par la Ville de Donnacona ainsi que **les citoyens, les commerces et entreprises privées**, les coûts de location seront fixés au coût réel tel qu'affiché en annexe.

## Obligations des organismes

- › L'organisme qui désire emprunter des équipements ou qui désire louer un plateau doit faire sa demande au minimum deux (2) semaines avant la tenue de son activité. Advenant une demande tardive, la Ville se réserve le droit de ne pas prêter d'équipements ou de plateaux à l'organisme;
- › L'organisme doit venir signer le contrat d'emprunt ou de location de plateau au moins deux (2) semaines avant la tenue de son événement. Advenant la non-signature du contrat, la Ville se réserve le droit de ne pas prêter d'équipements ou de plateaux à l'organisme;
- › Le paiement des coûts de location doit obligatoirement être fait lors de la signature du contrat de location;
- › L'organisme doit venir chercher et rapporter par ses propres moyens les équipements demandés. Advenant l'incapacité de l'organisme de venir chercher les équipements demandés, des frais de 50 \$/heure seront exigés pour la préparation, le déplacement et le retour du matériel;
- › L'organisme est responsable de l'état de l'équipement durant la période du prêt. Tout équipement abimé ou perdu devra être remboursé par l'organisme emprunteur, selon les coûts énumérés;<sup>2</sup>
- › L'organisme est responsable de remettre le plateau dans son état initial à la fin de la location;
- › Aucun remboursement ne sera effectué à la suite de la signature d'un contrat de location, sauf en cas de force majeure;
- › En cas de non-remise d'une clé permettant l'ouverture d'un local ou d'un plateau, un remboursement de 20\$ est exigée.

---

<sup>2</sup> Voir Annexe 1 – Liste des coûts des équipements disponibles ainsi que des coûts de remplacement

## **Procédures lors de la location d'un plateau par un organisme**

L'organisme reconnu peut se voir attribuer un plateau gratuitement pour la tenue de ses activités régulières et pour l'organisation d'une manifestation lucrative.

- › Une demande écrite doit être formulée auprès de la direction du département des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Pour la tenue d'une activité non régulière et autre que la manifestation lucrative qui lui est accordée, l'organisme reconnu ainsi que les commerces et entreprises privées devront payer un coût de location<sup>3</sup> pour se voir attribuer un plateau. Ce coût de location permet de supporter les frais de surveillance du site avant la réalisation de l'activité et le ménage à la suite de l'activité.

L'organisme non reconnu ainsi que les commerces et entreprises privées devront assumer, en tout temps, les frais de location selon les coûts réels déterminés en annexe.

Lors de la location du Centre Alliance Donnallie ou de la salle de la Maison de la culture Georges-Hébert-Germain, la Ville offrira et gèrera le service de bar.

Lors de la location d'une salle à l'aréna, seule la vente de bière provenant du bar et ayant été acquise avec le permis d'alcool de la Ville sera permise.

Aucune ristourne ne sera versée à l'organisme.

## **Événement non prévu au calendrier des activités de la Ville**

Tout emprunt non prévu dont la nature dépasse le cadre de la politique devra recevoir, avant acceptation, l'autorisation du conseil municipal.

---

<sup>3</sup> Voir Annexe 2 - Formulaire de prêt d'équipement

## Annexe 1 - Liste des coûts des équipements disponibles ainsi que des coûts de remplacement

Équipement	Nombre	Coût de remplacement
Bac de recyclage sur roues	8	125 \$
Bac de vidange sur roues	8	125 \$
Bac pour canettes vides sur roues	8	125 \$
Balai, vadrouille, squeegee		25 \$
Barbecue à briquettes de charbon	1	150 \$
Barricade jaune en bois (Travaux publics)	30	80 \$
Brosse et tige de ramonage (Travaux publics)	1	50 \$
Cafetière 100 tasses		70 \$
Cafetière 30 tasses		40 \$
Cafetière 50 tasses		60 \$
Caisse de bois	4	15 \$
Caisse de métal	4	25 \$
Chaise plastique	260	20 \$
Chaise rembourrée	230	45 \$
Clé de locaux non-remise	N/A	20 \$
Cône gros de signalisation (Travaux publics)	15	60 \$
Cône moyen (Travaux publics)	25	40 \$
Cône rouge/orange	40	12 \$
Cône rouge/orange (Loisirs et culture)	40	12 \$
Frigidaire commercial à 2 portes	2	1 600 \$
Micro sans fils	1	800 \$
Module de scène 4 x 4	2	175 \$
Module de scène 4 x 8	28	225 \$
Nappe tissus		30 \$
Patte de scène 18''	24	25 \$
Patte de scène 36''	120	35 \$
Porte-voix	1	60 \$
Poteau de circulation (bonhomme)	14	65 \$
Poteau de rideau	18	25 \$
Rideau 8' x 8'	16	35 \$
Système audio	1	1 800 \$
Table carrée plastique	15	75 \$
Table rectangulaire bois	22	65 \$
Table rectangulaire plastique	61	110 \$
Table ronde plastique	16	110 \$
Tapis de sol rouge 30'	2	120 \$
Tapis plastique 60'	1	140 \$
Veste de sécurité	40	12 \$



### Annexe 3 - Liste des coûts de location

Bâtiment	Salle	Coût	Coût réel
<b>Aréna</b>			
	Gymnase	82,50 \$/jour	165,00 \$/jour
	Patinoire	360,00 \$/jour	720,00 \$/jour
<b>Centre aquatique</b>			
	2 bassins et 4 sauveteurs	130,00 \$/hre	260,00 \$/hre
	Grand bassin	40,00 \$/hre	80,00 \$/hre
	Petit bassin	30,00 \$/hre	60,00 \$/hre
	Salle conférence	25,00 \$/jour	50,00 \$/jour
	Salle polyvalente	30,00 \$/jour	60,00 \$/jour
	Salle polyvalente (2 <sup>e</sup> étage)	45,00 \$/jour	90,00 \$/jour
<b>Centre Alliance Donnallie</b>			
	Grande salle	100,00 \$/jour	200,00 \$/jour
<b>Maison de la culture Georges-Hébert-Germain</b>			
	Grande salle	40,00 \$/jour	80,00 \$/jour

Parc Donnacona	Coût	Coût réel
Terrain de baseball majeur	37,50 \$/jour	75,00 \$/jour
Terrain de baseball mineur	37,50 \$/jour	75,00 \$/jour
Terrain de soccer – plateau	37,50 \$/jour	75,00 \$/jour
Terrain de soccer – football	37,50 \$/jour	75,00 \$/jour
Espace événement	200,00 \$/jour	400,00 \$/jour

**Note**

La location des plateaux sportifs (baseball, balle-molle, soccer, football) inclut un entretien-lignage. Pour ce qui est de l'espace événement, une vidange quotidienne des poubelles est incluse.

## Annexe 4 – Contrat de location de plateau

### ENTRE

VILLE DE DONNACONA  
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
300, rue de l'Église  
Donnacona, QC G3M 1Z5  
418 285.3284  
Ci-après appelée : VILLE DE DONNACONA

### ET

Nom du locataire : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Nom du responsable  
(si différent du  
locataire) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Ci-après appelé : le locataire

## 1. ÉVÉNEMENT

Le locataire désire louer le plateau suivant :

<b>Gymnase</b>	
Capacité de 300 personnes assises en mode souper avec une piste de danse.	
<b>Patinoire</b>	
Capacité de 1000 personnes assises en mode souper avec une piste de danse	
<b>Centre Alliance Donnallie</b>	
Capacité de 385 personnes assises en mode souper avec une piste de danse.	
<b>Maison de la culture Georges-Hébert-Germain</b>	
Capacité de 103 personnes assises en mode souper avec une piste de danse	

Le locataire loue une salle afin d'y tenir le type d'événement suivant :

Baptême		Souper et/ou soirée	
Mariage		Formation / conférence	
Funérailles		Autre :	

Informations importantes :

<b>Date :</b>			
<b>Heure de début :</b>		<b>Heure de fin :</b>	
<b>Nombre de convives :</b>			

### NB

Les locations sont permises entre 9 h le matin et 3 h la nuit.

Les locations sont d'une durée de 8 h, et chaque heure supplémentaire sera facturée à un tarif de 10 \$/heure.

Le bar est opéré dès le début de votre activité et cesse son opération à 2 h 30.

## 2. BESOINS

Veuillez nous indiquer vos besoins, afin que nous puissions bien préparer la salle pour votre événement.

	OUI	NON
Places assises pour manger		
Piste de danse		
Espace pour un traiteur		
Projecteur et écran de projection		
Système de son		
Utilisation du vestiaire		

### 3. SERVICE DE BAR

Le bar est opéré par un employé de la Ville de Donnacona et cessera ses activités à 2 h 30.

Aucune boisson alcoolisée ne provenant pas du bar ne peut être consommée à l'intérieur de nos infrastructures en location.

<b>Heure de début du service :</b>	
<b>Heure de fin du service :</b>	

**NB** Argent comptant seulement.

### 4. INTERDICTIONS

- > Il est interdit de fumer la cigarette, de vapoter et de consommer toutes drogues dans nos infrastructures. De plus, afin de se conformer à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de tous accès ou fenêtres.
- > Aucun mineur n'est autorisé à consommer des boissons alcoolisées de toutes sortes, et ce, même en présence d'adultes.
- > Il est interdit de coucher à l'intérieur de nos infrastructures.

### 5. REMISE DES INSTALLATIONS

S'il y avait constatation de bris ou d'articles manquants, à la suite de votre location, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer les coûts occasionnés par la réparation des bris ou le remplacement des articles manquants.

### 6. AUTRES SERVICES

Si le locataire désire obtenir des services autres que ceux mentionnés dans le présent contrat, il doit en faire la demande au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce au minimum une semaine avant la date de l'événement.

---

---

---

---

## 7. TARIFS

### Gymnase

Location de base de la salle (baptême/funérailles)	165,00 \$
Souper/soirée/événements spéciaux/conférence/formation, etc.	165,00 \$
Service de bar	Inclus
Accès à la cuisine	Inclus
Location pour les organismes reconnus par la ville	82,50 \$

### Patinoire

Location de base de la salle (baptême/funérailles)		720,00 \$
Souper/soirée/événements spéciaux/conférence/formation, etc.		720,00 \$
Service de bar		Inclus
Accès à la cuisine		Inclus
Location pour les organismes reconnus par la ville		360,00 \$

**NB** Le prix de location comprend le service de bar et l'entretien ménager.  
Les prix affichés ne comprennent pas les taxes.

## 8. PAIEMENT

Le paiement doit être fait par chèque (à l'ordre de : Ville de Donnacona), en argent comptant, par débit ou par crédit, **au moins deux semaines avant la date de location.**

L'aréna est situé au 300, rue de l'Église à Donnacona et le secrétariat est ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne vous sera fait.

## 9. SIGNATURES

Ce contrat a été signé le \_\_\_\_\_, à Donnacona.

\_\_\_\_\_  
Locataire

\_\_\_\_\_  
Représentant de la VILLE DE DONNACONA

Pour nous joindre : 418 285.3284 ou [loisirs@villededonnacona.com](mailto:loisirs@villededonnacona.com)